
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QU'UN

Avis spécial amendé vous est par la présente donné par le soussigné, conformément aux articles 152 et 156 du code municipal, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal est convoquée par le directeur général et secrétaire trésorier pour être tenue le mardi 8 mai 2018 à 18:30 à l'Hôtel de Ville de La Macaza situé au 53 rue des Pionniers. Voici les sujets à l'ordre du jour de la dite séance :

Séance extraordinaire du 8 mai 2018

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
3. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 122,000\$ qui sera réalisé le 15 mai 2018
4. Résolution d'adjudication –Refinancement du règlement d'emprunt 2012 pour un montant de 122,000\$
5. Résolution 2018-04-69 amendée
6. Levée de la séance

DONNÉ À LA MACAZA CE 3^e JOUR DE MAI 2018

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Jacques Brisebois



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général de la municipalité de La Macaza, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des quatre endroits suivants : babillards à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, au lac Chaud, au lac Macaza et aux boîtes postales du lac Clair, entre 9 h et 16:30 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 3^e jour de mai 2018.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Jacques Brisebois

